

Description détaillée du projet (suite)

Pièces à fournir

- Photocopie de la carte d'invalidité ou certificat médical
- Copie du devis ou de la facture établie par la société chargée de fournir le matériel ou la prestation

Informations importantes

Le projet doit porter sur une demande de matériel ou de prestation ouvrant vers la pratique sportive, la découverte culturelle, les loisirs, les vacances en centre adapté.

Seuls les projets pour enfants mineurs seront pris en compte.

Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Le dossier sera soumis à la décision du bureau.

L'association n'est pas tenue de soutenir tous les projets.

Le coup de pouce maximum est de 500 € pour les projets retenus.

Un même enfant peut bénéficier d'un coup de pouce tous les deux ans.

Seuls les adhérents de l'association ou les enfants habitants dans les villes suivantes peuvent bénéficier d'un coup de pouce :

Annet sur Marne, Bordeaux, Brou sur Chantereine, Carnetin, Charmentray, Charny, Claye-Souilly, Compans, Coubron, Courtry, Dampmart, Fresnes sur Marne, Gressy, Jablines, Juilly, La Pomponnette, Le Bois Fleury, Le pin, Lesches, Messy, Mitry le Neuf, Mitry Mory, Montjay-la-Tour, Nantouillet, Pomponne, Précy sur Marne, Saint Mesmes, Thieux, Thorigny, Villeparisis, Villevaudé, Vineuil

J'ai bien pris connaissance des informations ci-dessus.

Date de la demande : ____ / ____ / ____

Signature du demandeur :

Dossier à retourner à

Association Un Exploit pour Lila
« Coup de pouce »
18, rue des Bouvreuils
77410 CLAYE-SOUILLY

 06.11.01.88.61 (Arnaud Connan)

 contact@unexploitpurlila.fr

 <http://www.facebook.com/unexploitpurlila>

 <http://www.unexploitpurlila.fr>

 @UnExploitpLila

